

MUNICIPALITE
DE PORRENTRUUY

CONSEIL DE
VILLE



Séance du Conseil de ville du 20 mars 2025

Question écrite : Un arbre dans la ville...

Considérant les circonstances complexes entourant le projet d'abattage des platanes de l'Avenue Cuenin et des interrogations qu'il a suscité,
Et

Considérant notre étonnement suite à la disparition soudaine de certains arbres sur des terrains privés de la ville de Porrentruy,

Sans perdre de vue l'art. 29 du RCC, le groupe PS/Les Verts souhaite poser les questions suivantes au Conseil municipal :

Quelles sont les démarches à suivre lors d'un projet d'abattage d'arbre en ville de Porrentruy, tant sur le domaine communal que privé ?

Lorsque l'abattage est envisagé, la municipalité prévoit-elle ou demande-t-elle une compensation ?

En cas de compensation par de jeunes arbres, comme c'est le cas par exemple à la Place des Bennelats, à l'Oiselier, etc, un protocole de soins est-il appliqué et si oui, lequel ?

Une question encore, qui en découle, les arbres abattus à proximité du Réservoir du Varieux (cf. notre QO du 14.11.2024), ont-ils été compensés, si oui, un protocole de soins est-il appliqué ?

Nous remercions d'avance le Conseil municipal pour ses réponses.

Groupe PS/Les Verts
Renée Rebetez